

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement au Billard Club Sottevillais pour l'acquisition de billards

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet d'investissement présenté par le Billard Club Sottevillais (BCS),
Vu la volonté municipale de soutenir les associations locales dans le renouvellement de leur matériel structurant,

Considérant que les billards actuellement utilisés sont anciens, énergivores et techniquement obsolètes,

Considérant l'intérêt pour la Ville de favoriser la pratique sportive dans de bonnes conditions,
Considérant que le BCS porte, aux côtés de la Ligue de Normandie de Billard, un projet pluriannuel soutenu par plusieurs partenaires publics,

Il est proposé d'attribuer au Billard Club Sottevillais une subvention d'équipement de 17 500 € pour l'acquisition de deux billards de compétition, en complément d'un billard pris en charge par le club sur ses fonds propres, et d'un autre par la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention d'équipement de 17 500 € au Billard Club Sottevillais,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°69

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement au Billard Club Sottevillais pour l'acquisition de billards

Le Billard Club Sottevillais (BCS), association implantée de longue date à Sotteville-lès-Rouen, rue Béranger, dispose actuellement de matériel vétuste dont l'usure nuit à la pratique sportive et à l'organisation des compétitions.

Soucieuse d'accompagner la modernisation des équipements des clubs, la Ville est sollicitée dans le cadre d'un projet coordonné par la Ligue de Normandie de Billard, qui mobilise également le soutien de la Région et du Département.

Dans ce contexte, la Ville est appelée à cofinancer l'acquisition de deux nouveaux billards, plus performants, moins énergivores et conformes aux standards actuels de la discipline. Le club prend à sa charge un troisième billard.

L'aide municipale permettra ainsi de soutenir un projet cohérent, à l'échelle régionale, tout en valorisant la pratique du billard dans notre commune. Elle est inscrite au budget communal sur l'enveloppe dédiée aux subventions d'équipement.